

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE BOURGNEUF**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :** 12/12/2023

**Date d'affichage :** 22/12/2023

**Séance du 18 Décembre 2023 à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en la mairie, sous la présidence de Mme Le Maire.

Nombre de conseillers : 15

Etaient présents : BOUVIER Nicole (maire), LORANS Jean-Louis, PEPIN Anne, MILETTO Aurélia, REVET Amandine, TRUCHET Joël, RUSPINI Christophe, FERLIN Estelle, BECU Dominique, BOISSON Andgel.

Etaient excusés : HERON Natacha (pouvoir donné à Christophe RUSPINI), VIOUX Alain (pouvoir donné à Aurélia MILETO), PLOTTIER Sylvie (pouvoir donné à Nicole BOUVIER), PEREIRA Georges, LANDAZ Thierry.

Le quorum de 8 présents étant atteint, la séance a été ouverte.

**DELIBERATION 2023 – 30 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M. Christophe RUSPINI, adjoint aux finances, rappelle les subventions versées comme suit l'an dernier, et présente les demandes de subvention reçues en mairie et rappelle le montant budgétisé lors du vote du budget 2023 au compte 6574 soit 3000.00€.

Après avoir examiné les demandes reçues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de verser des subventions, au titre de l'année 2023, aux associations et organismes suivants :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	ANNEE 2022	ANNEE 2023
SOU DE L'ECOLE MATERNELLE DE CHAMOIX/GELON	250	300
ASS DE PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE MATERNELLE DE CHAMOIX/GELON	500	300
ADPEP 73	50	0
HAND BALL CLUB DU CANTON DE CHAMOIX	500	500
SAINT PIERRE SPORT FOOTBALL	200	300
ENSEMBLE VOCAL INTERLUDE	100	200
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MIXTE DE CHAMOIX/GELON	200	200
BANQUE ALIMENTAIRE DE SAVOIE	200	150
REGUL'MATOUS (Pour 2023 : 30 millions d'amis)	100	200
COMITE HANDISPORT SAVOIE	200	0
ADMR DE LA COMBE DE SAVOIE	200	0
PASSERELLE ENFANTS D'ETHIOPIE	200	200
BOLLIET Charles et Sélène		0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité (vote à l'unanimité 10 + 3 pouvoirs).
- **AUTORISE** Mme Le MAIRE à procéder au versement de ces subventions.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
 Pour copie conforme au registre des délibérations.

Nicole BOUVIER,  
 Mme le Maire

Amandine REVET  
 Secrétaire de séance

